

cipe invoqué par les députés en cause. De fait, il eût peut-être mieux valu que la question fût soulevée par ceux d'entre nous qui pourraient en parler avec désintéressement, car je suis bien certain que même si certaines paroles du représentant de Coast-Capilano paraissent empreintes de réticence, son attitude au sujet des subventions ou des affaires publiques en général ne serait pas autre.

J'allais ajouter que ceux d'entre nous qui ne sont pas obligés de voyager par eau, qui peuvent se rendre à la Chambre en toute liberté par chemin de fer, le montant peut sembler sans importance, ne pas représenter une grosse somme dans le cas de certains députés, mais il y a un principe en jeu . . .

**M. Gibson:** Certainement.

**M. Coldwell:** . . . je crois que le ministre pourrait examiner la question. Je sais que nous n'y pouvons rien ici en ce moment; mais, à mon sens, il convient que ceux de nous qui ne sont pas en cause disent que le principe mis de l'avant par l'honorable député est judicieux et devrait être reconnu.

**L'hon. M. Chevrier:** J'allais dire tantôt qu'il y a une difficulté. C'est qu'aucun organisme n'a qualité pour régir ces services de navigation, comme celui qui régit les chemins de fer. La Commission des transports établit le règlement régissant le transport gratuit. J'imagine qu'en l'espèce il y aurait moyen de régler la question en modifiant la loi, mais je ne serais certes pas prêt à proposer un amendement sans approfondir davantage le sujet. Je crois qu'une question de cette nature devrait faire l'objet d'entretiens avec les sociétés de navigation intéressées. Si l'on abordait la question, je ne crois pas qu'elle susciterait beaucoup de difficultés. Je pourrais peut-être demander à la Commission maritime d'étudier la question.

Il est vrai que l'activité de certaines de ces sociétés de navigation n'est pas du ressort de la Commission maritime, mais cette dernière verse les subventions dont on a déjà parlé. Je demanderai à la Commission maritime d'examiner la question, afin qu'elle s'assure s'il n'est pas possible, sans que le Parlement modifie la loi des chemins de fer ni une autre loi, d'accorder le transport à titre gracieux dans ces cas d'espèce.

**M. Drew:** Je crois que les paroles du ministre sont conformes aux opinions des députés. Je n'ajoute rien à ce qu'on a déjà dit au sujet de son intention de s'occuper de la question, mais il ne faudrait pas que l'impression qui a été répandue par le député de Comox-Alberni lorsqu'il exposait sa thèse reste consignée au hansard. C'était superflu; il ne faut

[M. Coldwell.]

draît donc pas que l'insinuation visant le représentant de Danforth reste au compte rendu. En premier lieu, l'honorable représentant se trouve dans l'édifice; il était ici aujourd'hui. Les observations dont le député de Comox-Alberni a parlé ont été formulées cet après-midi.

Donner à entendre qu'il part chaque jeudi soir est une observation gratuite. Qui plus est, le député n'a pas bien interprété les propos tenus, cet après-midi, par l'honorable représentant de Danforth. Celui-ci s'est dit en faveur de la suppression des passes et de leur remplacement par des pièces justificatives. J'ai voulu corriger une impression qu'il ne convient pas de laisser subsister au hansard.

**M. Gibson:** Si mes observations donnent à penser que l'honorable représentant de Danforth n'a pas toujours été, à mes yeux, un membre distingué de la Chambre des communes, je souhaite qu'elles soient, si possible, supprimées du compte rendu. J'ai toujours eu l'honorable député en haute estime. Cependant, il m'a semblé regrettable que, dans une affaire comme celle-ci, qui ne l'atteint probablement pas personnellement, il ait pris l'attitude que l'on sait. Pour ce qui est de toute remarque désobligeante à l'endroit de l'honorable représentant, je la retire volontiers.

**M. Knowles:** Si le ministre doit donner suite à la proposition, il est un point que je tiens à lui signaler. J'appuie le principe invoqué. Cependant, on a mentionné comme solution possible au problème que le Pacifique-Canadien pourrait accorder des remboursements à ceux qui passent de l'île Vancouver à la terre ferme, tout comme il en effectue dans le cas de ceux qui ont à traverser l'État du Maine.

Ce qu'il nous faut, à mon point de vue, c'est, non pas que certains députés puissent obtenir du Pacifique-Canadien des remboursements en espèces, mais plutôt une loi du Parlement qui stipulerait que tout déplacement nécessaire est assuré à titre de droit. Je ne prétends pas qu'il faille modifier la loi de façon que tout membre du Parlement puisse en tout temps voyager sur tout navire à vapeur, mais il me semble que la loi pourrait fort bien être modifiée de façon que le déplacement par navire à vapeur soit fourni, à titre de droit, lorsque ce mode de transport est nécessaire pour faire un voyage continu d'un point du Canada à un autre.

Cette question m'intéresse quelque peu à cause d'une histoire que nous connaissons bien à Winnipeg. Le premier député travailliste à être élu au Parlement canadien a été M. Arthur Puttee, qui s'est fait élire député